



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault

Service Police de l'Eau du  
département de l'Hérault

Commune de Cournonterral  
Hôtel de ville  
12, avenue Armand Daney  
34660 COURNONTERRAL

Dossier suivi par :  
Maïté LAIR

Mèl : maite.lair@herault.gouv.fr

Tél : 04 34 46 61 02

Objet : Porter à connaissance d'une halle des sports sur la commune de Cournonterral  
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf : 34-2023-00024

MONTPELLIER, le

**30 MAI 2023**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre dossier de porter à connaissance, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Porter à connaissance d'une halle des sports sur la commune de Cournonterral**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 25 Mai 2023
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 34-2023-00024

Votre dossier a été transmis à :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Service Police de l'Eau du département de l'Hérault  
DDTM34 181, Place Ernest Granier CS 60 556  
34064 MONTPELLIER cedex 2  
Tel : 04 34 46 62 23

qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

J'attire votre attention sur le fait que les modifications que vous avez sollicitées ne pourront entrer en application, tout ou partie, qu'à compter de la notification de la décision de monsieur le préfet.

Conformément à l'article R. 214-39 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,

Par délégation  
Le Chef de Service  
Eau-Risques Nature

Olivier MEVEL

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Service Police de l'Eau du département de l'Hérault  
DD1M34 181, Place Ernest Granier CS 60 556 34064 MONTPELLIER cedex 2